Sections de l'Aube

JEUDI 14 MARS 2019 :
Journée d'action à la DGFiP !

ABANDON DE LA GÉOGRAPHIE REVISITÉE POUR SAUVER LE RÉSEAU DE PROXIMITÉ

Quel avenir pour les SIP avec la mise en œuvre du P.A.S. et la suppression de la TH pour 100 % des contribuables en 2021 ?

Quel avenir pour les SIE avec la volonté de n'avoir qu'un SIE par département (sauf dans les plus gros) ?

Quel avenir pour le contrôle fiscal avec le délai maximum de contrôles « DGFiP, URSSAF et Inspection du travail » déjà expérimenté, la fermeture des « petites » BDV départementales et le recours à l'intelligence artificielle en lieu et place des agents ?

Quel avenir pour les trésoreries SPL avec la volonté du la Direction Générale de mettre en place une organisation en back-office (grosse structure devant atteindre les 50 personnes) et front-office restreint à un cadre A pour le Conseil aux collectivités et des points d'accueils intermittents (bus, permanences, MSAP…).

Quel avenir pour les trésoreries hospitalières avec le projet de la Direction Générale de n'avoir qu'une trésorerie pour chaque Groupement Hospitalier de Territoires ? Cela revient à **UNE SEULE PAR DÉPARTEMENT**, de préférence en agence comptable pour le Directeur Général.

Quel avenir pour la mission foncière avec la réforme de la fiscalité directe locale et pour **la mission cadastrale** avec l'abandon du levé de bâti et le Transfert programmé des missions vers l'IGN ?

Quel avenir pour la publicité foncière et l'enregistrement si le Gouvernement décide de confier ce service aux notaires par exemple ? Les notaires auront bientôt un accès au fichier pour délivrer les renseignements, en se faisant (grassement) payer par les usagers.

Quel avenir pour les missions exercées dans les Directions départementales avec la création sans fin de pôles supra-départementaux ?

REFUSER LE PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE

Cette loi rendra possible toutes ces entorses aux garanties statutaires.
En effet, s'il aboutit, les fonctionnaires **seraient contraints aux changements de poste, de résidence, d'administration voire de statut.** Les instances de dialogue social seraient affaiblies avec la

suppression de compétences des CAP notamment pour les promotions et les mutations. A titre d'exemple, un **détachement d'office** pour suivre une mission externalisée serait possible sans contrôle de la CAP.
Parallèlement, le Directeur général est en train de négocier un **contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens** avec la Direction du Budget, la signature est prévue **fin mars**. Passé ce délai, les suppressions d'emplois seront entérinées sur plusieurs années.
C'est maintenant qu'il faut agir pour donner un coup d'arrêt à ces projets, obtenir le renforcement de la DGFiP sur toutes ses missions, la présence pérenne des services de la DGFiP sur le territoire, des moyens humains, juridiques et organisationnels suffisants pour assurer dans de bonnes conditions un service public de qualité et une reconnaissance de l'engagement des personnels par une revalorisation du régime indemnitaire et l'abondement des promotions internes.

IL FAUT SAUVER LE COMPTABLE PUBLIC, espèce de plus en plus menacée par les réflexions en cours

La création d'agences comptables dans les collectivités locales « volontaires » (les 500 plus grosses sont ciblées par le Gouvernement) entraînera une remise en cause de l'indépendance du comptable d'une part et le détachement d'office du personnel nécessaire au fonctionnement de ces agences (voir GT du 28 janvier 2019) d'autre part !

La généralisation souhaitée des Services Facturiers locaux (un service où sont mélangés les agents des collectivités et ceux de la trésorerie) nous entraîne dans la même direction !

La remise en cause de la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable (« principe d'un autre temps, dixit le Premier Ministre » mais véritable clé de voûte de l'indépendance de la DGFiP vis-à-vis des ordonnateurs) est de plus en plus évoquée. Si elle disparaît nous deviendrions tous des fonctionnaires d'État banalisés, que le Gouvernement souhaite voir passer sous la tutelle des préfets (voir discours du ministre de l'Intérieur du 17 janvier dernier devant les préfets).

NOUS AVONS DÉJA LARGEMENT CONTRIBUÉS AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES !

Plusieurs dizaines de milliers de suppressions d'emplois à la DGFiP depuis sa création dont plus de 100 dans l'Aube (nous étions plus de 500 en 2010, nous sommes à peine 400 aujourd'hui).

Si la plupart des Directeurs locaux (dont le nôtre) restent silencieux sur l'avenir du réseau départemental, **certains,** comme celui de la Vendée, **ont donné des informations aux agents : 13 000 suppressions d'emplois à la DGFiP dans les 3 ans, division par quatre du réseau local...**

TOUS et TOUTES en grève !
Et pas un service ouvert le 14 mars !

FINANCES PUBLIQUES

MÊME PLUS L'IMPÔT SUR LES OS